

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
82 francs pour six mois,
164 francs pour l'année.

Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er} étage.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIER, rédacteur en chef
du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 20 septembre 1847.

Le *Moniteur* d'hier nous a apporté l'ordonnance qui nomme M. le duc d'Aumale gouverneur-général de l'Algérie en remplacement du maréchal Bugeaud. Le ministère paraissait incertain; plusieurs journaux faisaient depuis quelques jours pressentir des hésitations; ils se trompaient, tout était subordonné aux couches de M^{me} la duchesse qui se trouvait dans un état intéressant. A la bonne heure, nous voilà fixés; la grande politique a de merveilleux mobiles. Il s'agit peut-être d'une expédition contre Abd-el-Kader, et il fallait un grand général pour la conduire. Vraiment, les princes ont toujours été un grave embarras dans la guerre d'Afrique; ils ont gêné la marche des troupes, amoindri leur action dans les rencontres, parce qu'il a fallu avant tout veiller sur eux, les préserver du danger de tomber entre les mains de l'ennemi. Au moment où la guerre peut être reprise par suite de la tentative de l'émir contre le Maroc, les inquiétudes vont recommencer à cet égard, et Dieu sait de quel prix la France acquitterait la rançon du prisonnier!

La nomination de M. le duc d'Aumale au poste de gouverneur-général est-elle pour l'Algérie une garantie de bonne administration? Il semblerait que pour diriger la plus importante de nos colonies, celle qui par sa proximité, par le nombre d'Européens qui l'habitent, est destinée à être rangée la première sous la loi française, assimilée à la mère-patrie, il faille un homme consommé dans les affaires, capable par son expérience de détruire les abus signalés avec tant de vivacité depuis ces derniers temps, de rapprocher de nous les Arabes, de seconder les efforts qui ont pour but de les amener à se soumettre à notre loi civile, de créer enfin une nation dans un pays où il n'existe encore que des races ennemies, où les éléments qui composent la race européenne ne sont pas coordonnés et présentent l'image de la division. M. le duc d'Aumale est-il cet homme? De bonne foi, il est permis d'en douter; où a-t-il fait ses preuves? Supposez qu'il n'appartint pas à la race royale qui donne à tous ses membres la science infuse, comme chacun sait, fût-il d'ailleurs un militaire théoricien aussi distingué qu'on veuille le supposer en temps de paix, qui eût songé à lui donner le poste qu'il va occuper? Par quels importants services l'a-t-il conquis? Nous cherchons vainement.

Cette nomination est-elle un gage, une promesse formelle, irrévocable, que notre belle conquête sera conservée à la France? Nous voudrions pouvoir répondre affirmativement et, tout en regrettant un choix qui ne nous paraît pas très constitutionnel, rassurer les colons algériens sur l'avenir. Mais deux pensées nous apparaissent clairement dans cette préférence qui a fait nommer un membre de la famille royale à un poste qui demanderait un militaire consommé, un administrateur habile : en appelant M. le duc d'Aumale au commandement de l'Algérie, on lui donne une armée de cent mille hommes qui, dans le cas où M. Guizot ou ses successeurs essaieraient de quelque coup d'état contre les libertés publiques, serait toujours prête à marcher au secours du ministère et à briser toute résistance à des tentatives illégales. On s'écartera sans doute que nous n'avons rien à craindre à cet égard, que les chambres sont assez complaisantes pour qu'on n'ait rien à demander aux coups d'état; c'est possible; mais il se peut que le corps électoral, endormi aujourd'hui dans une déplorable torpeur, se réveille un jour de son assoupissement, et que les hommes habitués à lui imposer leurs vues, à lui dicter leurs volontés, cherchent à comprimer par la force toute tentative d'affranchissement; et alors où en serions-nous? Qu'on ne nous taxe pas de craintes exagérées : la loi a mis la charte, c'est-à-dire la constitution, sous la sauvegarde de la nation armée; où est aujourd'hui la garde nationale? Quel effectif présente-t-elle? Sur combien de points de la France, dans combien de départements pourrait-elle opposer une résistance sérieuse à des coups d'état? Il faut bien convenir que la plupart des départements seraient pris au dépourvu. En supposant même que les ministres ne songent jamais à sortir des voies légales, pourquoi n'obéissent-ils pas à la légalité relativement à la garde nationale et nous forcent-ils à voir des dangers où peut-être ils n'existent pas?

Voilà pour le premier point; quant au second, il n'est pas moins grave : le développement des institutions civiles en Algérie, ou plutôt leur création, était le seul moyen d'attacher par des liens durables ce pays à la France, d'y appeler des colons sérieux, de les y fixer. Les Français ne peuvent pas, après une traversée de quarante heures, perdre toutes les garanties que leur offrent les institutions, se soumettre au despotisme d'un gouverneur-général, voir sur quelques points leur fortune et parfois leur liberté dépendre du caprice d'un officier qui commande et juge à la fois. Il faut qu'ils trouvent en Afrique les lois de la patrie, qu'ils y jouissent des droits civiques, nomment leurs représentants, participent par l'élection au gouvernement de l'Etat. A-t-on pensé à satisfaire à ces hautes nécessités politiques dont l'oubli ou le dédain est fatal à la colonie et perpétue les inquiétudes sur son sort? Les deux ordonnances publiées il y a quelques jours modifient-elles la situation? Elles règlent d'une autre façon les services intérieurs, elles renvoient des fonctionnaires pour en mettre d'au-

tres à leur place, modifient leurs attributions; mais au fond, que M. d'Aumale ou M. Bugeaud gouverne l'Afrique, qu'y a-t-il de changé? C'est toujours le règne du bon plaisir, les ordonnances tiennent toujours lieu de lois.

Recherchons donc la véritable cause de cette nomination. Tout se fait dans un intérêt de dynastie : M. le duc de Montpensier épouse une infante d'Espagne et des droits éventuels au trône. Est-ce dans l'intérêt de la France? Elle peut être entraînée d'un jour à l'autre dans les hasards d'une guerre de succession. M. le duc d'Aumale est gouverneur-général de l'Algérie, en attendant qu'il en soit vice-roi; une chambre complaisante se dévouera à donner cette satisfaction à la dynastie; puis, à la première complication dans les affaires politiques, à la première commotion, lui ou l'un de ses fils sera déclaré roi, et la France perdra le fruit de ses sacrifices, mais un membre de la dynastie aura une couronne. MM. de Nemours et de Joinville pourraient se plaindre, mais voyez donc leurs chances; ce n'est pas trop de deux hommes pour les éventualités du sort : M. de Nemours peut mourir, M. de Joinville serait régent; on ne peut donc pas l'éloigner. Les tables de mortalité constatent qu'il meurt plus d'enfants que d'hommes, le comte de Paris peut cesser de vivre avant d'être marié et d'avoir des successeurs; voilà pourquoi on prépare des trônes aux deux frères puînés, en gardant les deux aînés pour les hasards de la succession de la couronne de France. Ce n'est pas trop mal calculé; mais comme il ne faut jamais être pris au dépourvu par les événements, M. de Nemours commandera une armée de terre, grâce à son grade de lieutenant-général et aux camps que l'on réunira chaque année; M. de Joinville aura une flotte sous ses ordres en qualité d'amiral. Tout cela est parfaitement entendu, parfaitement distribué. Ceux qui verraient là quelque danger et qui seraient tentés de s'en plaindre seraient vraiment bien mal avisés.

Le choix de M. d'Aumale pour le gouvernement-général de l'Algérie est donc une des combinaisons de ce plan, rien autre chose. Quant à la colonie en elle-même, il y pourra réveiller quelques espérances chez les spéculateurs; mais l'agriculture, la seule grande, la seule véritable richesse de ce pays, n'y verra rien qui la serve, qui la favorise ou la développe, et l'Afrique, qui pourrait être une source de revenus, sera encore une charge pour la France.

Nous apprenons chaque jour que de nouvelles faillites éclatent en Angleterre. La place de Londres est en pleine crise financière, et nous en ressentons déjà le contre-coup. A Paris, depuis quelques jours, toutes les valeurs industrielles sont en baisse; les fonds publics le sont également. Le haut commerce tremble devant de pareilles catastrophes; il commence enfin à comprendre que le laissez faire, laissez passer, en matière d'économie politique, peut entraîner à sa suite d'énormes abus. C'est l'excès d'engouement qu'on a eu pour les chemins de fer et les jeux de bourse qui a rompu l'équilibre commercial et creusé un abîme qui engloutira bien des maisons de commerce qu'on croyait solidement établies. On a cru qu'il y avait des bénéfices réels et sérieux à retirer dans toutes ces entreprises, et l'on s'est trompé, car à côté d'elles se trouvaient le charlatanisme, la fraude, et nous pourrions presque dire le vol organisé.

Les fonds anglais qui se sont engagés dans nos entreprises n'ont pas fructifié, comme on s'y attendait, et des dépréciations aussi fortes que celles qu'ont subies certaines lignes de fer ont dû nécessairement laisser un vide immense dans les caisses de quelques maisons. Puis, on a cru sans doute, d'autre part, que les mauvaises récoltes allaient continuer en Europe, et on a fait des achats de grains considérables; il a fallu vendre à la baisse : de là encore des pertes dont nous voyons aujourd'hui les tristes résultats. De tout ceci on doit conclure que nous allons traverser une nouvelle crise financière et industrielle, et que cette année sera marquée en France par des désastres de toute nature. Nous ne pouvons qu'engager, en l'état des choses, tous les hommes prudents à ne pas se risquer au milieu de la débâcle qui se prépare et qui commence seulement.

Lord Normanby a remis mercredi matin à M. Guizot une note diplomatique émanée de son gouvernement et relative aux affaires d'Italie.

L'Angleterre, dit-on, déclare qu'en sa qualité de puissance constitutionnelle, elle ne peut admettre l'intervention de l'Autriche dans les états indépendants de l'Italie. L'Europe est intéressée à ce qu'une puissance de premier ordre ne soit jamais appelée à peser seule sur un vaste territoire confédéré; les traités ont limité les possessions autrichiennes, et ce serait autoriser une extension de pouvoir compromettante que d'admettre le droit du cabinet de Vienne à faire usage de la force armée pour retenir dans sa dépendance des états souverains dont les événements viennent modifier la constitution intérieure.

L'objection de ce qui a été fait récemment en Portugal se présente; mais l'Angleterre y répond en prétendant que les trois puissances, liées par des précédents, ne sont intervenues que pour terminer la guerre civile; que rien de semblable n'existe ni à Modène, ni à Lucques, ni en Toscane, ni dans les

Etats-Romains; qu'on voit au contraire, à Rome et à Florence, une parfaite conformité de sentiments entre les princes et les populations; que si dans de petits états, comme à Lucques, le chef du gouvernement a paru opposé au vœu de ses sujets, il n'y a rien dans sa conduite qui puisse légitimer un appel à des forces étrangères. L'Angleterre fera respecter le principe de la souveraineté des nations et de l'indépendance des états.

On parle d'une autre note lue à M. Guizot, et par laquelle lord Palmerston proteste de nouveau contre l'occupation de l'Algérie par la France et contre tout projet d'une expédition au Maroc. Cette protestation va sans doute faire contremander toute intervention de nos troupes contre Abd-el-Kader, malgré l'urgence évidente de cette mesure.

Nouvelles d'Italie.

Nous recevons par le *Lombardo*, qui a quitté Naples le 15 septembre, des nouvelles du royaume des Deux-Siciles. La situation devient de plus en plus grave pour le gouvernement; l'insurrection éclate sur tous les points, et il n'est pas bien certain que le roi puisse compter jusqu'au bout sur la fidélité de ses troupes, bien qu'elles se soient prêtées à comprimer les mouvements de la Sicile. Le roi de Naples espère rétablir l'ordre au moyen de la terreur. Les cours prévôtales qu'il a instituées à Messine et dans les autres villes ont reçu des ordres impitoyables. Tous les insurgés pris les armes à la main doivent être jugés et immédiatement passés par les armes. Le 12 de ce mois, vingt-cinq jeunes gens de vingt à trente ans, appartenant à toutes les classes de la société, ont été fusillés à Messine; les populations des localités suspectes seront également décimées. La nouvelle de ces sanglantes exécutions a excité dans Naples un sentiment d'indignation et d'horreur. Au départ du *Lombardo*, la capitale offrait un aspect morne et menaçant.

Le *Nouvelliste* annonce que Reggio a été bombardé par une division de frégates à vapeur.

« Un grand nombre de maisons, dit une lettre adressée à ce journal, ont été détruites; une foule de victimes sont restées sous les décombres. Il a fallu, pour faire cesser l'œuvre de destruction, que le vénérable évêque de cette ville vint implorer, avec les larmes aux yeux, le comte d'Aquila, frère du roi, qui présidait en personne au bombardement. Cependant le feu n'a cessé que bien après le départ des insurgés, qui se sont retirés dans la campagne. Ainsi que je vous l'ai déjà dit, Messine est de nouveau au pouvoir des troupes royales, mais là se borne leur occupation. »

L'escadre française avait quitté Naples le 10 et était allée faire des évolutions, lorsqu'elle a été ralliée par un bateau à vapeur de l'Etat porteur de dépêches pour l'amiral Tréhouart. Après avoir pris connaissance des ordres qui lui étaient transmis, l'amiral est retourné à Naples, où l'escadre était au mouillage le 15 septembre. (Sénaphore.)

— On annonce qu'une division de trois bâtiments de guerre autrichiens a quitté Trieste pour aller croiser dans l'Adriatique; elle était le 7 en vue d'Ancone. Elle est restée plusieurs heures en observation, puis elle a continué sa route vers le golfe de Tarente.

Paris, le 18 septembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Tous les journaux de l'opposition voient avec défiance au moins la nomination du duc d'Aumale à un poste qui exige cent fois plus de qualités qu'il n'en peut avoir, et où ce prince sera soustrait à toute responsabilité. Le *Siccle* lui-même, qui n'avait rien trouvé à redire à la future nomination du prince, se montre fort peu satisfait, et veut bien envisager les inconvénients de cette mesure, bien qu'il n'en paraisse pas comprendre la gravité. Le *Courrier*, le *Constitutionnel*, la *Presse*, le blâment avec autant d'énergie que le *National*. Cette dernière feuille fait toucher du doigt les conséquences futures de l'ordonnance qui crée le troisième fils du roi gouverneur-général de l'Algérie. Il montre l'Algérie soumise à une organisation nouvelle avec un gouverneur nouveau, et le danger de cette nouvelle expérimentation et de l'irresponsabilité du chef.

« Qu'on ne parle pas, dit le *National*, du ministre qui contresignera les ordonnances royales, et qui sera censé gouverner l'Algérie à longues guides : le pouvoir et la responsabilité ministérielle deviennent une véritable fiction. Personne au monde ne soutiendrait sérieusement qu'avec un fils du roi pour gouverneur de nos possessions africaines, l'action de l'autorité métropolitaine devrait subsister aussi réelle qu'elle devrait l'être. Une semblable plaisanterie ne peut venir à l'idée ni sous la plume d'aucun homme sensé. Evidemment, les destinées de l'Algérie sont remises tout entières aux mains d'un jeune prince à qui personne, si ce n'est la presse, n'aura l'impertinence de demander compte de ses actes politiques et administratifs. C'est, en plein régime constitutionnel, une omnipotence princière que l'on crée, une monarchie sans contrepoids qu'on installe dans un pays dont l'assimilation à la France n'est plus possible; car l'Algérie, gouvernée par un fils du roi, ne peut plus devenir un simple département français. »

» Si l'on se donnait la peine de lire l'ordonnance du 15 avril 1845, et notamment le chapitre qui détermine les attributions du gouverneur-général, on serait effrayé de la somme de pouvoir qu'on remet à l'inexpérience du duc d'Aumale. Gouvernement des indigènes; droit d'initiative en toutes matières administratives et politiques; faculté de pourvoir par de simples arrêtés à ce qu'on appelle la nécessité de circonstance; exercice de la haute police, y compris le droit d'expulser de la colonie les gens qui lui déplaisent; distribution de la justice civile et militaire; prérogative souveraine pour la nomination à certaines catégories d'emplois; droit de guerre et de paix dans toute l'étendue de nos possessions; droit de faire tomber des têtes, dans les cas d'urgence, sans attendre l'autorisation royale; droit général de censure sur toute l'administration, sur la presse, sur le personnel entier des services coloniaux; droit de veto sur tous les actes des fonctionnaires de l'ordre civil; telles sont les principales attributions d'un gouverneur de l'Algérie, et vous pouvez hardiment les élever à la douzième puissance, aujourd'hui qu'on en investit les princes du sang. Il en est une dernière qui a bien aussi son prix. En vertu de l'art. 27 de l'ordonnance du 15 avril, le gouverneur est, de droit, le généralissime de toutes les troupes françaises, étrangères et indigènes, régulières et irrégulières employées dans la colonie!

» Et nous verrions sans alarmes de semblables prérogatives abandonnées à des mains irresponsables !... »

— La nomination de M. le duc d'Aumale comme gouverneur-général de l'Algérie a été fort mal accueillie parmi les militaires, et notamment dans les états-majors. On s'est dit que désormais, puisque les princes s'emparaient des hautes positions, il n'y aurait plus de but élevé pour les hommes qui avaient, par leurs services, par leur expérience, par leur âge, acquis le droit d'aspirer aux premières positions. On s'est dit encore qu'il fallait que l'armée fût bien dénuée de grands talents, aux yeux de ceux qui donnent les emplois, pour qu'on eût été choisir en dehors de ses cadres réels, et confier la plus importante et la plus délicate situation à un jeune homme sorti du collège il y a quelques années.

Ce mécontentement a été connu en haut lieu, et l'on s'est hâté de nommer deux maréchaux, M. le lieutenant-général Reille, à la place de Grouchy, et M. Dode de la Brunerie, à la place du duc de Reggio.

On a pensé que ces deux nominations calmeraient la mauvaise humeur qui se manifestait dans les hauts rangs de l'armée.

M. le lieutenant-général Reille a fait ses preuves sur les champs de bataille, il est gendre de Masséna ; mais on a long-temps hésité avant de le nommer. M. Reille est un homme qui vit solitaire et qui ne s'occupe guère que de l'éducation de ses enfants ; il ne va pas à la cour, et n'est point un des satellites des princes. Quant au lieutenant-général Dode, M. le ministre de la guerre ne se souciait pas bien de le nommer ; l'objet qui M. Dode n'a jamais commandé un corps d'armée, et que sa nomination serait une dérogation à l'esprit de la création du maréchalat. Mais une volonté devant laquelle M. Trézel perd toute idée de résistance s'est prononcée, et M. Dode est désigné pour le bâton. Ce n'est pas seulement comme ayant dirigé la construction des fortifications que M. Dode, homme de mérite au surplus, sera nommé ; mais il laissera un emploi considérable vacant, et on cite déjà le général qui sera nanti de cette position, compensation d'un dommage sur lequel un des princes de la famille royale pourrait donner des explications détaillées et intimes.

— On a prétendu avant-hier à Paris, d'après des lettres d'Italie, que l'Autriche avait notifié aux puissances sa résolution d'intervenir dans les duchés de Parme et de Lucques et dans le grand-duché de Toscane. C'est le général Walmoden qui est chargé de cette intervention. Une colonne passera le Pô du côté de Plaisance, et une autre du côté de Mantoue. La première occuperait Parme, et par la route de Pontremoli se rendrait à Lucques ; la seconde traverserait Modène, entrerait en Toscane du côté de Pistoja, et occuperait Florence et Livourne. Ce projet ne rencontrera qu'un petit obstacle, non la volonté de la France, qui n'est plus rien, mais celle de l'Angleterre.

— Aux énormes faillites qui viennent d'effrayer l'Angleterre, et dont le contre-coup sera senti en France, il faut ajouter celle de la maison Sanderson, qui les dépasserait toutes à elle seule et serait colossale. Il s'agirait, en effet, d'une cinquantaine de millions de francs.

On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse :

« Nous n'en avons pas fini avec les marchés marrons opérés pour le compte de l'administration de la guerre ; mais cette fois il ne s'agit pas de M. Verdun, lequel, par parenthèse, quoique mis à la retraite et ayant un remplaçant désigné, est toujours intendant de la 10^e division militaire, sous prétexte d'intérimat.

» Nous demanderons à qui de droit s'il n'est pas vrai qu'un marché pour la fourniture de 4,000 quintaux métriques de froment a été conclu le 19 ou le 20 août dernier par l'intendance militaire de la 11^e division avec une maison de Bordeaux déclarée en faillite il y a quatre ans, et non réhabilitée, puisque ses créanciers attendent encore les 80 0/0 qu'elle leur avait promis ?

» Cette fourniture que le commerce de cette place a ignorée, à l'exception d'un très petit nombre de maisons qui ont l'heureux privilège d'être instruites des commandes ministérielles, n'a-t-elle pas d'autant plus dû surprendre que la maison favorisée aurait été formellement exclue par sa position de concourir aux adjudications publiques, puisque l'on n'admet à ces adjudications que des commerçants dont les antécédents ont été toujours honorables, et que l'on exige d'eux des certificats de moralité et de solvabilité hérissés de formalités aussi coûteuses que désagréables ?

» Sans supposer qu'il y ait dans ce marché, où l'agent comptable a joué le principal rôle, quelque accommodement qu'une maison qui se respecte aurait repoussé, ne doit-on pas trouver étonnant qu'après tous les scandales qui s'ébruitent, on se soit gratuitement exposé à faire naître un pareil soupçon ?

» Enfin cette préférence étrange n'a-t-elle pas dû avoir un mauvais effet sur le commerce de Bordeaux, et ne court-on pas le risque de voir l'adjudication annoncée pour le 4 octobre manquer ses résultats avantageux, en supposant que certaines maisons s'abstiennent de concourir, par suite d'appréhensions que nous ne voulons pas définir ? Toutes ces demandes nous semblent mériter des explications. »

On lit dans le *National* de l'Ouest :

» La Bretagne, cette triste Irlande de la France, est à la veille d'une imminente et profonde détresse. Les pommes de terre y sont atteintes, cette année, du même fléau qui a sévi sur la récolte dernière ; des gelées précoces ont détruit le peu de blé noir échappé à l'ardeur d'une trop longue sécheresse ; le seigle, aux derniers marchés de Quimperlé (à l'issue des batteries), a subi une augmentation de 6 f. par hectolitre. La désolation règne parmi la population laborieuse, qui jette un regard d'anxiété sur l'hiver qui approche. Que vont faire les ouvriers dans ce pays où la faible rétribution de leur travail, suffisant à peine aux besoins quotidiens, ne leur permet aucune réserve ? Redoubler leurs efforts, et, à force de fatigues et de pénibles labeurs, arriver à une augmentation de salaire. Hélas ! cette ressource extrême leur est enlevée. Ils n'auront pas même, pour vivre, la faculté d'épuiser leurs forces sous le joug d'un travail exagéré. Les fabriques se ferment, les industries périclitent, et le commerce en souffrance ne réclame plus de bras.

» La papeterie et la tannerie, qui sont les principales branches de l'industrie bretonne, et, qui, partant, occupent le plus grand nombre d'ouvriers, ralentissent leurs travaux, diminuent leur personnel, et laissent ainsi sans pain la plupart des familles qu'elles faisaient vivre ; les fabriques de toile sont dans un état précaire et menacent de chômer ; la pêche, d'une abondance toute providentielle cette année, voit ses produits sans débouchés ; les magasins, les presses regorgent, et toute la population du littoral est frappée par cette stagnation.

» En présence de cette actualité douloureuse et d'un avenir très rapproché, plus affligeant encore, qu'elle sera la conduite des hommes qui nous gouvernent ? Attendent-ils, comme ils l'ont fait l'année dernière, que les angoisses de la faim se révèlent par de terribles manifestations pour remédier au mal, ou préviendront-ils toutes catastrophes en allant au-devant de la cause, c'est-à-dire en donnant du travail à ceux que les funestes effets de leur politique laissent inoccupés, et du pain à ceux que l'incurie ou l'incapacité ministérielle courbent sous le paupérisme ? Les terres incultes de la Bretagne

fournissent assurément aux hommes du pouvoir le moyen d'atteindre ce double but. »

Afrique française.

L'oscillation dont nous avons parlé, au sujet des nouvelles du Maroc, continue à se faire sentir. Heureusement les détails favorables qui nous arrivent aujourd'hui sont beaucoup mieux certifiés que les bruits inquiétants de la semaine dernière. Ils ont été recueillis, tout-à-fait identiques, à Nemours, à Lalla-Maghnia, à Tlemcen, à Oran, et de la bouche même de plusieurs témoins oculaires.

Les Hachems et les Beni-Amers, internés près de Fez, et auxquels Abd-el-Kader venait donner la main en se portant sur Taza, ont été complètement détruits à quelques lieues de la capitale du Maroc. Des cavaliers du maghzen impérial étaient venus les sommer de s'arrêter dans leur marche ; ils avaient passé outre en annonçant l'intention de s'ouvrir un passage de vive force. Cependant, afin d'éviter l'attaque probable des goums d'Abd-er-Rhaman, ils firent un détour vers le sud, et s'engagèrent dans un pâle de montagnes qui pouvait les conduire vers Abd-el-Kader. Mais les cavaliers du maghzen accoururent sur leurs traces, et persuadèrent aux Kabyles de cette contrée, ordinairement soumise à l'empereur, de faire justice d'une population tout à la fois étrangère et rebelle. L'instinct du pillage eût suffi d'ailleurs pour entraîner les montagnards à cette exécution.

Quoi qu'il en soit, nos malheureuses tribus émigrées furent assaillies de toutes parts, détruites après combat, pillées, et, selon les rapports qui nous arrivent, presque entièrement anéanties. Des fuyards parvenus jusqu'à Nemours ont peint ce désastre sous les plus horribles couleurs.

A part le sentiment de compassion qui murmure en faveur des victimes, on doit considérer cet événement comme un des plus heureux qui pût survenir au Maroc dans l'intérêt de la tranquillité de l'Algérie. Non seulement Abd-el-Kader éprouve un grand échec matériel et moral, qui recule de bien loin l'époque promise à ses desseins ambitieux contre Muley Abd-er-Rhaman, mais nos tribus algériennes seront à jamais dégoutées par ce terrible exemple de toute tentative d'émigration.

Chronique.

Une tombe vient encore de se fermer sur un des vétérans de notre vieille armée.

Faure (Claude) naquit à Lyon le 11 octobre 1774. Engagé comme soldat au régiment de Lyonnais infanterie le 13 novembre 1788, il devint successivement caporal, sergent et sergent-major les 29 vendémiaire an II, 7 brumaire suivant et 7 floréal an III. Il fit les campagnes de 1792, 1793, ans II, III, IV et V, à l'armée du Rhin. Nommé sous-lieutenant le 8 thermidor an VII et lieutenant le 18 germinal an VIII, il fit partie, pendant les ans VI et VII, de l'armée d'Angleterre et de celle d'Helvétie, puis les ans VIII, X, IX, XI et XII le virent combattre à l'armée du Rhin et à Saint-Domingue, et l'an XIV à l'armée du Nord. Venu du 86^e régiment de ligne au 82^e de la même arme en qualité de capitaine par décret impérial du 4 mai 1807, il partit le 28 octobre 1809 pour jouir de sa retraite dans ses foyers. Ayant volontairement repris du service lors de l'organisation des cohortes, il fut compté parmi les capitaines du 455^e régiment de ligne, eut le bras droit cassé d'un coup de feu à l'affaire de Bautzen le 21 mai 1813, mérita l'étoile des braves le 18 juin suivant, reçut un second coup de feu qui lui cassa la cuisse droite le 18 février 1814 sous les murs d'Orléans (campagne de France), et fut définitivement retraité la même année. Il est mort à Lyon le 12 septembre 1847.

(Extrait d'une *Biographie militaire* du département du Rhône, ouvrage inédit de M. Chevalier (de Lyon), rédigé d'après les matériaux puisés au ministère de la guerre.)

— Un peu d'agitation s'est manifestée à la bourse de Lyon samedi, et cette agitation avait pour cause une baisse subite et sans cause apparente sur l'une des valeurs les plus exploitées par la spéculation. Le bruit a de suite couru que la cote de la veille venait d'arriver d'une manière clandestine, et que c'était après la connaissance de cette cote qu'était survenue la subite dépréciation de la valeur en question. Nous avons peine à croire à la réalité de tout ce qui a été dit à ce sujet. Cependant nous devons dire que, chaque fois que des bruits pareils ont couru, on a cité des noms de personnes qui ne reculeraient pas devant l'emploi de pareils moyens, et que ces noms ont été presque invariablement toujours les mêmes. Peut-être l'opinion publique s'égare-t-elle, peut-être accuse-t-elle à tort d'honnêtes officiers ministériels ; mais il n'en est pas moins vrai que ces bruits sont fâcheux, et il y aurait, suivant nous, un moyen bien simple d'y mettre un terme et de couper court aux entreprises des flibustiers de la bourse, si flibustiers il y a. Ce moyen, l'ouverture du chemin de fer de Bourges l'a rendu parfaitement praticable. Il consisterait dans l'établissement d'un service de courriers entre cette ville et Lyon. Les dépêches expédiées de Paris à quatre heures doivent arriver à Bourges à minuit environ ; ces courriers prendraient les dépêches dans cette dernière ville, et pourraient franchir en quinze heures la distance qui la sépare de Lyon, où ils arriveraient, par conséquent, à trois heures de relevée. La bourse, au lieu d'ouvrir à onze heures du matin, n'ouvrirait qu'à quatre ou cinq heures du soir ; elle opérerait ainsi sur le cours de la veille et non plus sur ceux de l'avant-veille. De cette manière, nous croyons que tous les intérêts seraient sauvegardés autant qu'ils peuvent l'être à la bourse. (Courrier de Lyon.)

CÉRÉALES. — Le marché de la Guillotière du 18 septembre était bien fourni en blés, orges et avoines. Les blés se sont écoulés lentement au cours du précédent marché ; les offres sur échantillons étaient assez abondantes pour livrer dans le courant de la semaine prochaine. Les acheteurs mettaient peu d'empressement à acheter, et voulaient obtenir en baisse de 50 c. à 1 f. par 100 kilogr. du prix auquel on avait traité sur charrette.

Le seigle de qualité ordinaire reste dans la même position ; les qualités propres à la semence sont très demandées.

Cours.

Blé, 30 f., 30 f. 50 c. à 31 f. les 100 kilogrammes pour les premiers choix.

Seigle, 16 f. 50 c. à 17 f. l'hectolitre.

Seigle de semence, 19 f. à 19 f. 50 c. l'hectolitre.

Orge, 14 f. à 14 f. 50 c. l'hectolitre.

Avoine, 9 f. à 9 f. 50 c. l'hectolitre.

Le prix des farines s'est un peu raffermi, quoique la boulangerie achète par petites parties :

Les deuxièmes qualités, dites rondes, 43 f. à 44 f. les 100 kilogr. ;

Les premières qualités, 47 f. à 48 f. les 100 kilogr.

— On lit dans le *Mercur* Séguisien :

« Le conseil municipal s'est réuni jeudi dernier. La question houlère, déjà renvoyée, devait se présenter la première à cette séance. M. le maire a donné, dès l'ouverture de la séance, communication d'une lettre de M. le préfet de la Loire qui notifiât que le conseil n'était point autorisé à s'occuper de cette question, et demandait à connaître le rapport de la commission avant de permettre toute délibération à ce sujet.

» La majorité a demandé à prendre une délibération sur la notification de M. le préfet. M. le maire s'y étant refusé, le conseil a levé la séance en déclarant à M. le maire qu'il ne s'occuperait d'aucune autre question, quelle qu'en soit l'urgence, avant que celle-ci soit vidée. »

— Depuis quinze jours, le Beaujolais est inondé de vendangeurs arrivés prématurément de l'Auvergne et du Bourbonnais, comptant

sur des vendanges moins en retard. La plupart de ces malheureux, sans ressources, sont devenus un fardeau pour les localités sur lesquelles ils se sont abattus. Plus de deux cents étaient à la porte de Villefranche et se répandaient dans la ville pour mendier. La police les a forcés à se retirer, et ils se sont répandus dans les campagnes.

— M. le général Petit-d'Austrive, commandant le département de l'Ain, passe, conformément à la loi, dans la 2^e section du cadre de l'état-major. La subdivision de l'Ain sera, jusqu'à nouvel ordre, réunie à la division de Lyon. (Courrier de l'Ain.)

— M. Armand et M. Janson ont été installés jeudi en leur qualité de juge et de substitut près le tribunal de Bourg. (Idem.)

— Une voiture de deuil transportant, à ce qu'on pense, le cercueil de M^{me} la duchesse de Praslin, et escortée de quatre personnes, a traversé, il y a peu de jours, le département de l'Ain en suivant la route royale de Chalon à Grenoble.

Le petit bâtiment à vapeur le *Pingouin* l'attend dans le port de Toulon pour transporter en Corse les restes de la fille infortunée de M. le maréchal Sébastiani. (Idem.)

Spectacles du 20 septembre 1847.

GRAND THÉÂTRE. — La Traite des Noirs, pièce maritime en cinq actes et six tableaux.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Ruy-Blas, drame. — La Jeune Veuve, vaudeville. — Les Saltimbanques, vaudeville.

Nouvelles diverses.

On lit dans le *Journal du Loiret* :

« Une ordonnance appelle le général Changarnier au commandement de la division d'Alger, en remplacement du général de Bar, qui va commander à Nantes.

» Il est convenu, parmi les ministres restants, que le maréchal Soult prendra le gouvernement des Invalides, pour céder la présidence du conseil à M. Guizot.

» Enfin, on a demandé à M. Bugeaud s'il consentirait à commander l'expédition du Maroc, dans le cas où cette expédition serait décidée.

— Le bruit a couru, dans des salons bien informés, que la reine Victoria éprouve depuis quelques jours des symptômes fréquents d'un dérangement dans ses facultés mentales. On sait que la famille de cette princesse est sujette à cette cruelle maladie, et que son grand-père George III, par suite d'une complète aliénation d'esprit, éprouvait des accès si violents, qu'il aurait fallu, à diverses reprises, l'enfermer dans une camisole de force. Il ne paraît pas toutefois que l'état de la reine d'Angleterre soit, jusqu'ici, de nature à inspirer de graves inquiétudes.

— M. le duc de Broglie est arrivé mardi à Londres.

— M. de Boissy, pair de France, est parti hier pour l'Italie. Il a voulu voir de près le mouvement qui s'y manifeste de toutes parts. M. de Boissy a autrefois beaucoup approché le roi Charles-Albert, lorsqu'il était connu sous le nom de prince de Carignan.

— Le tribunal de police correctionnelle de la Seine (7^e chambre) a prononcé aujourd'hui son jugement dans l'affaire de la vente des vieux canons destinés à la statue équestre de Napoléon. Voici les principaux dispositifs de ce jugement :

« En ce qui touche le délit d'abus de confiance reproché à Soyer : » Attendu que Soyer, fondeur, ayant été chargé de couler les travaux de bronze destinés au monument de l'empereur, aux Invalides, a reçu du gouvernement 95 pièces de canon pesant ensemble 113,101 kilogrammes 0,90 ;

» Attendu qu'il résulte des dispositions formelles de l'article 30 du cahier des charges que Soyer s'est engagé à exécuter, aux termes de sa soumission du 2 juillet 1844, et dont il ne peut prétendre ignorer les conséquences, que les canons qui lui ont été livrés ne lui ont été confiés que pour qu'il employât le bronze de ces canons à fonder les diverses parties du monument du tombeau de l'empereur ;

» Que, de plus, Soyer n'a pas ignoré qu'un des motifs qui ont déterminé l'autorité à fournir le bronze au fondeur a été l'intention bien arrêtée que les bronzes de ce monument fussent coulés avec des canons fruit des victoires de l'empereur ; que Soyer savait donc que les canons lui étaient remis avec obligation pour lui d'en faire un emploi déterminé ; que la remise faite des canons avant tout travail, en quantité correspondante à l'importance en poids des travaux à exécuter et du déchet à éprouver, ne peut laisser aucun doute à cet égard ;

» Attendu qu'il a été établi par l'instruction et les débats que, sur 113,101 kilog., 0,90, fournis à Soyer, 6,271 kilog. seulement ont été employés par lui à l'usage auquel ce bronze était destiné ; que Soyer a vendu à diverses personnes, entières ou après les avoir cassés, le surplus des canons qui lui ont été livrés ; qu'il en a touché le prix ; que, sauf certains travaux s'élevant au poids de 6,271 kilog., Soyer n'a point exécuté et est maintenant hors d'état d'exécuter les ouvrages auxquels le bronze fourni était destiné ;

» Attendu que le fait d'exécution du travail dans les conditions acceptées par Soyer, pouvant présenter quelques difficultés et entraîner des dépenses, ne peut être présenté comme moyen de défense par Soyer, car il est constant que ces dépenses avaient été prévues d'avance, et que, aux termes du cahier des charges, 12 0/0 du vieux bronze par 100 kilog. de bronze en œuvre étaient abandonnés comme indemnité des pertes et des déchets que l'affinage pouvait entraîner ;

» Que, dans ces circonstances, Soyer s'est rendu coupable du délit d'abus de confiance. »

Le même jugement déclare Durdan coupable du délit de complicité de détournement desdits objets, et Darodes, qui avait été constitué gardien de la saisie, coupable du même délit ; Dufayet est reconnu coupable d'achat et de détention d'armes de guerre.

En conséquence, le tribunal condamne Soyer et Durdan chacun à un an d'emprisonnement, Darodes et Dufayet chacun à 100 fr. d'amende ; Robert est renvoyé des fins de la plainte.

— Le conseil-général de la Côte-d'Or a pris une décision qu'il est important de faire connaître aux fonctionnaires publics.

Le conseil-général avait voté dans l'avant-dernière session une somme de 390 fr. pour être employée, savoir : 300 fr. à faire placer des persiennes aux fenêtres de la sous-préfecture de Semur, et 90 fr. à réparer le pavé situé devant le même bâtiment. Or, le sous-préfet, qui se regarde comme indépendant de l'administration, en raison de l'appui qu'il tient de M. Vatout, a embelli, a appliqué à des travaux d'embellissement intérieur la somme votée. Le chiffre des dépenses s'élève à la somme d'environ 1,000 fr. Dans ces circonstances, le conseil-général a pensé que le département ne devait pas payer les fantaisies de M. Sancier, que les travaux faits resteraient pour son compte, et que de plus il aurait à tenir la main à ce que les persiennes fussent posées comme il l'avait ordonné. N'est-ce pas une bonne sentence ?

— Voici les recettes du chemin de fer du Nord du 4 au 10 septembre :

79,426 voyageurs.....	247,672 f. 90 c.
Bagages, marchandises, etc.....	149,321 30

Total..... 396,994 f. 20 c.

Excursion dans la Mer Rouge.

Nous trouvons dans une correspondance particulière de l'Univers religieux quelques détails d'une excursion de navires français dans la mer Rouge, que nous reproduisons d'autant plus volontiers, qu'ils contiennent, outre des détails curieux, quelques notions qui peuvent être utiles au commerce des contrées que baigne la mer Rouge :

« Dans le sud de l'Arabie, à peu de distance de Bab-el-Mandel, limite de la mer Rouge, se trouve la petite presqu'île d'Aden, que les Anglais se sont fait céder moyennant une indemnité pécuniaire, et où ils se maintiennent par la force des armes. Cette position est bien fortifiée, et, quoique n'offrant de mouillage que pour les bâtiments d'un faible tirant d'eau, elle est utile aux corvettes et aux navires à vapeur, auxquels elle sert de point de relâche et de ravitaillement en charbon, quand ils remontent la mer Rouge.

« Le pays, aride et inculte, ne renferme que des sources d'eau saumâtre; les montagnes granitiques qui en constituent la charpente sont aussi élevées que bizarres dans la forme aiguë et contournée des aiguilles qui les terminent. Comme pour donner un démenti à la science, cette résidence, malgré son aridité, est visitée par le choléra et ravagée par des fièvres intermittentes quelquefois mortelles.

« A peu de distance de l'entrée de la mer Rouge, sur la droite, en remontant, on aperçoit Moka, tache blanchâtre au milieu des sables et des palmiers, comme la plupart des villes orientales. Celle-ci, célèbre par son café, deviendrait très importante par son commerce si elle était mieux gouvernée. Son mouillage n'est cependant pas très sûr. Plus au nord sont les villes saintes des musulmans, dans le voisinage desquelles nous avons vu un consul qui protège efficacement nos sujets algériens, et par là contribue à donner à la France dans ces contrées une réputation de puissance et de tolérance qui ne peut manquer de nous être avantageuse.

« En remontant encore, on aperçoit les hauts sommets du mont Sinai, qui forment deux golfes profonds à l'extrémité de la mer Rouge; dans le fond de celui qui baigne les pentes occidentales de ces montagnes est Selez, village situé au milieu des sables, avec lesquels il paraît se confondre. Les nombreux employés anglais qui le traversent en se rendant dans l'Inde contribuent seuls à lui donner quelque vie. Ce serait une erreur de croire que cette ville prendrait une grande importance dans le cas où un canal propre à recevoir les bâtiments de commerce joindrait la mer Rouge à la Méditerranée.

« La grande chaleur communiquée par les sables des déserts aux couches inférieures de l'atmosphère produit, comme on sait, les vents étiens qui soufflent du nord dans l'Archipel grec, la mer de Syrie, et enfin dans les deux tiers de la mer Rouge, à partir du nord. La même cause amène des vents de sud continus dans la partie inférieure de cette mer. Au contraire, des brises aussi légères que variables règnent dans l'intervalle qui sépare ces deux vents. Ces diverses causes rendent la navigation d'une mer étroite et parsemée d'écueils comme la mer Rouge aussi longue que difficile. Il faut employer cinquante jours pour aller d'Aden à Suez et trente pour retourner.

« Les navires partis de l'Inde, en suivant cette voie nouvelle, au lieu d'être en route pendant quatre ou cinq mois, pourraient être rentrés en trois ou quatre mois; mais cette économie de temps ne serait point suffisante pour compenser les frais de péage, qui seraient nécessairement très considérables, et l'augmentation des primes d'assurances amenée par une navigation plus dangereuse. Tandis qu'il n'y aura, comme aujourd'hui, aucun avantage pécuniaire à transporter des marchandises encombrantes par les bateaux à vapeur, ce passage ne sera recherché que pour le transport des marchandises de prix.

« Il est encore utile, peut-être même indispensable à l'Angleterre, dans certaines circonstances, pour le passage des troupes, des voyageurs et des dépêches. Un canal, ou mieux encore, un chemin de fer, suffirait pour remplir ce but, et un canal, si jamais la prospérité commerciale de l'Egypte, ses relations avec l'Inde et l'Arabie permettaient d'en construire un, serait peut-être beaucoup mieux placé entre Coséir, sur la mer Rouge, et Kenéeh, sur le Nil, dans la Haute-Egypte; car alors les navires à voiles éviteraient la partie de la mer Rouge où la navigation, à cause des écueils et des vents violents, est si difficile et si dangereuse.

« Il existe encore sur la côte occidentale de cette mer et vers le sud, à cent lieues du détroit de Bab-el-Mandel, un port extrêmement important, celui de Masouah. Les vastes royaumes de l'Abyssinie ne communiquent avec l'extérieur que par ce port. Une chaîne de montagnes granitiques, qui courent parallèlement et à peu de distance de la mer, les sépare du rivage. L'escarpement des montagnes rend très difficiles les passages d'un versant à l'autre. La seule route usitée est celle que suivent les caravanes, et qui lie Masouah avec le royaume de Tigré.

« Le souverain de ce dernier royaume, que ses craintes et ses intérêts attirent vers nous, est aussi celui dont le christianisme est le plus pur. Il a reçu des missionnaires lazariens et écoute volontiers leurs conseils. Placé, d'un côté, entre les autres chefs abyssiniens, plus barbares que lui, qui l'attaquent constamment, il redoute encore les tribus arabes et musulmanes qui habitent les rives de la mer, et qu'enhardissent les conquêtes de Méhémet-Ali en Nubie.

« Ce puissant conquérant a remonté le cours du Nil et soumis à son autorité les contrées qu'arrose ce fleuve; il est déjà fort voisin de l'Abyssinie, que lui livreront ses discordes intestines. Ces circonstances expliquent facilement pourquoi le roi de Tigré a offert à la France de se mettre sous sa protection et de lui céder en toute souveraineté le port de Masouah et la possession de cent lieues de côtes.

« L'importance commerciale de ce pays ne peut être niée; on pourrait en retirer de la poudre d'or, du sucre, du café aussi estimé que celui de Moka, de l'indigo, enfin tous les produits coloniaux récoltés par des mains libres, dont le travail ne manquerait pas de devenir plus productif sous l'influence d'une religion que notre présence débarrasserait des superstitions qui la souillent.

« Car, au milieu de peuplades idolâtres et mahométanes, ce peuple a conservé pour le christianisme un attachement d'autant plus vif que, pour lui, il est devenu le signe de la nationalité. Des relations avec ces pays pourraient aussi nous procurer des travailleurs libres et chrétiens pour Bourbon et Madagascar, où le besoin de bras devient tous les jours de plus en plus grand.

« Une gabarre, la Prudente, après avoir déposé à Suez des chevaux envoyés par l'iman de Mascate au roi des Français, a visité les lieux dont je viens de parler, et a levé le plan du port de Masouah. Ce port peut abriter les plus grands navires. La ville est située dans une île assez petite, par conséquent facile à défendre et à fortifier; elle est exposée à des chaleurs très fortes, mais le climat ne paraît pas malsain.

« Cette exploration a eu lieu en mai 1846. Les intentions du gouvernement français ne se sont manifestées depuis par aucun acte extérieur. Ici, comme en tant d'autres occasions, une inertie puérile empêchera-t-elle le ministère de poursuivre la noble mission de la France ? »

Nouvelles Etrangères.

AUTRICHE.

On écrit de Vienne le 9 septembre :

« Il est arrivé ici avant-hier un courrier de cabinet russe; on dit que les dépêches dont il est porteur se rapportent aux affaires italiennes.

« M. le comte de Colloredo-Walsee, ambassadeur d'Autriche près la cour de Russie, est arrivé de Saint-Petersbourg il y a quelques jours.

« M. le comte de Medem, ministre de Russie à Vienne, se prépare à partir pour Saint-Petersbourg.

« Il sera tenu dans le courant de cette semaine une conférence à laquelle, indépendamment des ministres d'état et des conférences assisteront aussi M. le baron de Werner, conseiller aulique à la chancellerie d'état, et M. le baron de Pillersdorf, président de la chancellerie de la cour réunie.

« On doit s'occuper dans cette conférence, non seulement de la conduite à tenir à l'égard des gouvernements italiens, mais encore des moyens d'exécution, dans le cas où il éclaterait une collision qui paralyserait momentanément les ressources financières de l'empire

en Italie. Il paraît du reste que les hommes d'état, ordinairement si calmes, sont en proie à une vive agitation. »

SUISSE.

BERNE, le 14 septembre. — Notre grand-conseil, assemblé depuis hier, a pris aujourd'hui un arrêté important dans les circonstances actuelles, et qui contrarie beaucoup la presse conservatrice. Sur la proposition du gouvernement, et en vue d'une exécution contre l'alliance, il a été accordé un crédit extraordinaire à employer comme il suit : 6,400 f. pour l'achat d'une quantité de fusils à percussion suffisante pour l'approvisionnement; 46,054 f. pour l'organisation complète, l'instruction et l'inspection de la réserve; 108,800 f. pour l'achat de 6,800 capotes. En présence des difficultés du moment, cette somme de 164,254 f. est une preuve certaine de la résolution de Berne à l'égard de l'alliance, car elle a été votée par 102 voix contre 4. Plusieurs conservateurs qui avaient voté contre les instructions pour la diète ont voté pour ce crédit. Que la Gazette Populaire dise encore que le peuple bernois est contre l'exécution!

— On lit dans l'Ami de la Constitution de Berne du 13 septembre :

« L'arrêté pris hier par le grand-conseil, par rapport aux demandes de crédit de la direction militaire, a une grande portée et aura la plus grande influence sur les arrêtés à venir. L'importance de celui-ci se manifestera sous le rapport des autres cantons libéraux et des cantons de l'alliance; il réfutera l'opinion de l'étranger. Les cantons libéraux, en supposant que l'un ou l'autre n'approuvât pas un arrêté d'exécution et voudrait s'arrêter à moitié chemin, comme le veulent faire croire les cantons de l'alliance et les organes des conservateurs, verront dans cet arrêté du grand-conseil de Berne que Berne, qui n'aura pas la plus petite part dans l'exécution, veut agir avec résolution, et développera une telle force, que le rétablissement prompt et sûr de l'autorité fédérale contre l'alliance opiniâtre sera atteint, et qu'ainsi toute irrésolution de leur part sera finie.

« L'initiative de Berne aura donc une heureuse influence sur les délibérations des compléments d'instruction. Le vote d'hier a été aussi d'autant plus important que l'opposition, qui n'avait pas voté dans le grand conseil les instructions de la députation, a manifesté cette fois ses sentiments républicains, en ce qu'elle a coopéré aux conséquences qui découlent des arrêtés de la majorité de son canton et de la diète. M. Kurz s'est exprimé dans ce sens avec franchise et résolution; mais il est d'autant plus regrettable que la minorité des quatre opposants ait agi autrement. »

ZURICH. — Hier au soir, notre députation est revenue de Berne. Le comité de chant et d'harmonie l'a saluée par des chants, et un orateur lui a exprimé, au nom du comité, ses remerciements pour la part active qu'elle a prise aux arrêtés de la diète qui ont tenu le peuple suisse si long-temps en suspens. Les deux députés ont répondu ouvertement. M. Furrer a dit, entre autres choses, « que les cantons de l'alliance sont en pleine révolte contre la confédération, que sa conviction est plus ferme que jamais que la lutte est inévitable, et qu'il est résolu de combattre au péril de sa vie. » Tous les deux ont exprimé leur persuasion que le grand conseil et le peuple de notre canton obéiront à ce que la diète a décidé et décidera encore.

— On écrit de Schwytz à la Gazette de Berne :

« Immédiatement après la séparation de la diète, le congrès catholique doit commencer à Lucerne. Lorsque les délibérations préliminaires auront eu lieu, les landraths des petits cantons se réuniront pour décider si les landsgemeindes seront, ou non, convoquées. Depuis le moment que le Sonderbund s'est formé, rien n'a été communiqué au peuple. Maintenant que la confédération fait mine de vouloir agir sérieusement, le peuple doit assumer la responsabilité de ce que quelques messieurs ont jugé bon de conclure de leur chef. Quelles sera la décision des landsgemeindes? C'est ce qu'on ne peut dire; cependant le feu a été tellement attisé qu'il ne faut pas s'attendre à un examen calme et consciencieux de la situation des choses. On dit cependant que les chefs de quelques districts de notre canton protesteront énergiquement, soit dans les landsgemeindes de district, soit devant la landsgemeinde cantonale, si elle a lieu, contre toutes les conséquences d'une lutte contre le pacte et la diète. C'est une grande faute que notre peuple doive se prononcer sur des affaires si majeures sans avoir eu officiellement connaissance de la volonté et de la décision de la diète. Le résultat pourrait être tout autre si des organes éloquents de l'autorité fédérale lui exposaient et lui expliquaient nos devoirs envers la confédération et les conséquences de la résistance à l'arrêté de la diète. »

— La Sentinelle de la Suisse primitive rapporte que, le 5 courant, des délégués d'Uri se sont rendus à la Fourche, pour renouveler, avec ceux du Valais, la visite des frontières.

ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid sont du 13.

La crise ministérielle renaissante paraît désormais terminée à la confusion de Narvaez. Le duc de Frias, comme on sait, avait refusé la présidence du conseil par la raison qu'il n'avait pas formé lui-même le cabinet. On s'attendait à le voir investi par la reine de la mission d'en former un nouveau, où serait entré Narvaez comme simple ministre de la guerre. Ce dernier espoir des modérés a été déçu. Le ministère Salamanca s'est enfin complété par la nomination de M. Cortazar au ministère des affaires étrangères. M. Goyena, ministre de la justice, sera président du conseil.

Le cabinet, ainsi constitué, va exécuter son programme et exiger l'éloignement du général Narvaez. Déjà la reine a rendu des décrets qui destituent huit chefs politiques dévoués au parti réactionnaire.

M. Cabestany est nommé chef politique de Madrid.

Le maréchal Saldanha remplace Costa-Cabral en qualité d'ambassadeur de Portugal auprès d'Isabelle II.

Un décret royal avait réglé ces jours derniers la réorganisation des théâtres et établi un théâtre royal espagnol. Un autre décret vient de nommer commissaire royal de ce dernier théâtre M. Ventura de la Vega, secrétaire particulier de la reine. M. Ventura de la Vega occupe un rang distingué parmi les auteurs dramatiques de l'Espagne.

— La faction de Vilella, grossie de quelques autres et s'élevant à quatre à cinq cents hommes suivant les uns, à deux ou trois cents suivant les autres, est descendue de San-Quintin vers Piera, et, poursuivie par les colonnes d'Esparraguera et de Tarrasa, a traversé le Llobregat près d'Abrera, toujours suivie par les troupes de la reine. On ignore s'il y a eu quelque nouvelle rencontre.

ETATS-UNIS ET MEXIQUE.

Les journaux de Londres publient des nouvelles d'Amérique apportées par le steamer-poste Cambria, qui est entré dans la Mersey lundi, après avoir quitté Boston le 2 septembre.

Voici la substance de ces nouvelles. Les négociations pacifiques sont décidément abandonnées. Les avis reçus du quartier-général de l'armée américaine aux ordres du général Scott, à Puebla, sont du 6 août; toute l'armée devait s'ébranler le lendemain 7 pour marcher sur Mexico.

Les renforts amenés par les généraux Cadwallader, Pearce et Pillow avaient rejoint le général Scott et portaient ces forces à 14 ou 15,000 hommes.

En déduisant de ce chiffre un tiers de malades, de blessés ou

d'hommes nécessaires à la garde des dépôts ou des communications, il restait au chef américain 10,000 hommes disponibles, et c'est avec cette force qu'il doit s'être porté sur la capitale de l'ennemi. Le succès de cette attaque de la part de 10,000 hommes bien équipés, bien reposés, abondamment pourvus de vivres, pleins de confiance en leurs officiers et en leurs victoires passées, ne saurait être douteux.

Le général Paredès, ancien rival de Santa-Anna, était arrivé de Southampton à la Vera-Cruz le 14 août, sous un faux nom, par le steamer anglais Feviol, et avait réussi à tromper la vigilance des autorités américaines et à partir pour Mexico.

S'y rend-il dans l'espoir de supplanter Santa-Anna, ou au contraire pour coopérer avec lui à la défense de la capitale? C'est ce que l'on ignore.

Il est d'ailleurs probable que Paredès n'arrivera pas à Mexico avant la chute de la place.

Le général Taylor n'avait encore fait aucun mouvement vers San-Luis de Potosi.

VARIÉTÉS.

INDUSTRIE ET CHEMINS DE FER AUX ETATS-UNIS.

Les Etats-Unis ont une surface dix fois plus grande que celle de la France; leur climat est tempéré et leur sol est fertile; ils ont de nombreuses mines de houille et de fer; leurs rivières sont telles que n'en possède nul autre peuple; enfin, leurs frontières sont baignées par deux océans: c'est-à-dire, ils ne semblent manquer d'aucune condition matérielle pour devenir le premier peuple du monde.

Mais il ne faut plus chercher l'avenir des Etats-Unis seulement dans les avantages que la nature leur a donnés; le développement rapide de leur industrie et le développement plus rapide encore de leurs voies de communication sont des preuves sans réplique d'un accroissement extraordinaire de leur richesse et de leur force.

La population des Etats-Unis ne s'élève pas encore à vingt millions d'âmes. Voici la proportion qui existe entre les habitants occupés d'agriculture et ceux engagés dans le commerce et les manufactures :

Agriculture	80,4
Commerce	2,3
Manufactures	17,1

400

La production agricole des Etats-Unis, si on la rapproche du chiffre de la population, est énorme. En effet, que l'on en juge :

	Bêtes à corne.	Moutons et moutons.	Chevaux et moutons.	Porcs.
Etats-Unis	14,971,386	19,511,574	4,555,669	26,501,295
France	9,956,558	52,151,450	3,192,557	4,940,721

Et la France a presque déjà une population double à nourrir!

La comparaison n'est pas moins surprenante si l'on passe à d'autres branches de l'agriculture. Il est annuellement produit aux Etats-Unis 50 millions d'hectolitres de froment (en France, 69 millions); 1 million 1/2 d'hectolitres d'orge (en France, 16); 44 millions d'hectolitres d'avoine (en France, 48); 6 millions d'hectolitres de seigle (en France, 27); 2 millions 1/2 d'hectolitres de sarrasin (en France, 8); 153 millions d'hectolitres de maïs (en France, 7 seulement). Les Etats-Unis produisent annuellement 70,000 tonnes de laine (la tonne vaut 1,015 kilogrammes 68); 600 tonnes de houblon, 500 tonnes de cire, 10 millions de tonnes de foin, 95,000 tonnes de chanvre et de lin, 100,000 tonnes de tabac, 40,000 tonnes de riz, 595,000 tonnes de coton, 60,000 tonnes de cocons de soie, 77,000 tonnes de sucre, 5,000 hectolitres de vins. Les produits de la vacherie sont de 175 millions de francs, ceux des vergers de 58 millions de francs, ceux des forêts de 68 millions. Enfin, la valeur totale de tous les produits réunis de l'agriculture s'élève annuellement au chiffre énorme de 5 468,254,000 fr.

Les manufactures des Etats-Unis ne sont encore qu'à leur début. Cependant elles fournissent déjà, dès à présent, la plus grande partie des articles de la consommation du pays, et fabriquent même des produits pour l'exportation.

Durant le gouvernement colonial, et même long-temps après, peu de manufactures s'étaient établies. Le système de la mère-patrie était de décourager l'industrie manufacturière de la colonie, et un grand homme d'état de cette époque exprimait parfaitement la pensée du gouvernement de l'Angleterre en disant qu'il ne voudrait pas que l'Amérique fabriquât elle-même un seul fer à cheval, s'il pouvait l'en empêcher.

Les conditions ne sont plus les mêmes. Les Etats-Unis, ayant compris l'importance de l'industrie, ont cru devoir prendre des mesures pour le plus grand développement possible du travail manufacturier. Les indications suivantes peuvent donner une idée des progrès déjà faits.

Il existe aux Etats-Unis 1,240 manufactures d'étoffes de coton (les filatures avec 2,285,000 broches), employant 72,000 personnes et produisant 245,665,000 f. de marchandises.

Les manufactures d'étoffes de laine emploient 21,500 personnes et fabriquent pour 109,688,000 f. d'étoffes. Les manufactures de papier sont considérables. Il est fabriqué annuellement pour 46,000,000 f. de chapeaux et pour 8,000,000 de chapeaux de paille. Les tanneries emploient 26,000 personnes, les charbons et carrossiers 22,000. Les moulins de toute espèce, avec 60,000 bras, produisent une valeur de 596 millions. La valeur de la construction des vaisseaux s'élève à 57 millions. Le capital des mines de fer dépasse 100 millions de francs. Enfin, le montant des capitaux engagés dans les établissements manufacturiers de toute espèce ne s'élève pas à moins de 1,418,947,000 f.

La fabrication des étoffes de coton est celle des différentes branches de l'industrie manufacturière qui a pris le plus d'extension dans les derniers temps. Ses produits sont aujourd'hui presque les seuls de ce genre qui paraissent sur le marché des Etats-Unis; à l'étranger même ils luttent avec succès contre les importations anglaise et française, de manière à augmenter constamment sur place la conversion du coton en tissus. En 1855, les manufactures avaient employé 230,000 balles de coton brut, soit environ 40,000 tonnes, représentant une valeur de 50 à 55 millions de francs. En 1840, les manufactures de coton ont fourni des produits pour une valeur de 245,655,000 f. La consommation de la matière première la plus importante du pays a donc plus que triplé en cinq ans. Depuis 1840, époque du dernier recensement, elle est devenue plus considérable encore. La culture du coton, d'un autre côté, a augmenté non moins rapidement. En 1853, la production était de 1,530,000 balles, soit de 220,000,000 kilogrammes. En 1840, elle a été presque double, et, depuis, elle a obtenu encore un notable accroissement.

Quant au commerce des Etats-Unis, il a suivi une progression étonnante, et aussi son extension est telle que les Américains sont placés au deuxième rang des peuples commerçants, le commerce de la Grande-Bretagne lui étant seul supérieur.

Mais c'est surtout dans la construction des voies de communication que les Etats-Unis se sont montrés capables de réussir dans les plus grandes entreprises.

Vers l'année 1817, la législature de New-York décréta la construction du canal Erie. Ce canal, qui a 385 kilomètres, va depuis Albany, sur la rive de Hudson, jusqu'au lac Erie, depuis la métropole de l'Amérique du Nord jusqu'aux lacs des pays de l'ouest. Cette audacieuse entreprise fut successivement imitée par presque tous ceux des états sur le territoire desquels des canaux pouvaient être creusés avec avantage, et aujourd'hui les Etats-Unis possèdent près de 4,000 milles de canaux (1,600 lieues de France), dont 5,500 sont actuellement livrés à la circulation.

Lorsque la locomotion par les chemins de fer fut connue aux Etats-Unis, l'esprit d'entreprise se porta avec un nouvel enthousiasme vers la construction de ces voies de communication artificielles, et les dernières quinze années leur ont suffi pour établir environ 5,000 milles (2,000 lieues de France) de chemins de fer qui sont aujourd'hui en pleine exploitation.

La plupart des lignes de fer construites au commencement avaient plutôt un intérêt local, au lieu de se rattacher à un intérêt général. Tout en satisfaisant les besoins des relations locales, les chemins de fer y sont devenus plus tard parties de lignes d'une importance générale. Les Américains, divisés en différents états, dont chacun a ses lois et ses budgets, n'ont pu,

au premier moment de la création des chemins de fer, se réunir pour la formation d'un réseau commun. L'œuvre, n'ayant pas été conçue par une même pensée, a manqué ainsi d'unité jusqu'à ce que l'augmentation des entreprises séparées ait corrigé cette situation et lié les différents travaux ensemble. Par suite de cette circonstance, on trouve presque chaque grande ligne formée par le concours de plusieurs petites lignes dont chacune appartient à une autre compagnie, ayant une constitution particulière et exploitant sa propriété par ses moyens et à sa manière. Cet état de choses ôte souvent aux lignes importantes leur caractère d'unité et occasionne quelquefois des embarras sérieux. Quelques compagnies ont compris tout ce que cette situation avait de défavorable, et se sont réunies mettant l'exploitation de leurs lignes dans la direction d'une seule administration, et versant les bénéfices dans une caisse commune. A part cette circonstance, les chemins de fer et les canaux des Etats-Unis, avec l'auxiliaire de la navigation à vapeur sur les fleuves, considérés sous le point de vue d'ensemble tels qu'ils existent aujourd'hui, constituent un système admirable et complet.

Lorsqu'on recherche les moyens par lesquels le réseau des voies de communication artificielles des Etats-Unis a été créé, on trouve que généralement les canaux, surtout les grandes lignes, ont été établis aux frais de l'Etat, et que l'industrie privée s'est presque exclusivement occupée des chemins de fer. Dans plusieurs états, les gouvernements, tout en restant étrangers à l'établissement et à l'exploitation des chemins de fer, ont aidé ces entreprises par des prêts et par d'autres secours d'argent.

Avant de faire connaître les résultats financiers des chemins de fer des Etats-Unis, nous croyons devoir indiquer quelques faits.

Aux Etats-Unis, les compagnies ont une liberté illimitée pour les divers systèmes de construction. Le gouvernement ne se mêle ni des pentes, ni des courbes, ni des tracés, ni des locomotives, etc.

Les chemins de fer y sont généralement établis à une seule voie de fer, avec des gares d'évitement de distance en distance; ils ne sont pas clos.

La liberté dont jouissent les entreprises de chemins de fer s'étend de la construction à l'exploitation. Les compagnies ont généralement le droit de fixer elles-mêmes le tarif des prix à percevoir pour le transport des voyageurs et des marchandises; mais leurs bénéfices sont généralement limités par les Etats.

En comparant les tarifs des chemins de fer des Etats-Unis avec les tarifs fixés en France, on trouve que le taux des Américains est généralement assez élevé.

Maintenant, voici quelques données sur les résultats financiers. En prenant huit lignes importantes, ayant une longueur totale de 1,202 kilomètres, on trouve qu'en un an les conois ont parcouru 5,482,442 kilomètres, et que la recette s'est élevée à 41.90 c. par kilomètre parcouru, soit 56,700 f. par lieu courante de 4 kilomètres.

En adoptant les deux tiers de ce chiffre, soit 37,800 f. pour la moyenne des recettes de tous les chemins de fer en exploitation aux Etats-Unis (qui ont un développement de 7,850 kilomètres, soit 1,962 lieues 1/2), la somme perçue pour transport sur les chemins de 1844 est près de 75 millions de francs.

Quant au bénéfice que les chemins de fer rendent aux capitaux employés à leur construction, il n'est pas considérable, mais il est généralement satisfaisant. C'est parce que les frais d'établissement de presque toutes les lignes de quelque importance n'ont pas été élevés au-delà des éléments probables des produits. Les chemins de fer de l'état de Massachusetts rendent en moyenne 6 0/0 par an, quelques uns de 7 à 8 0/0. Les chemins de fer de New-York rapportent aujourd'hui 6 à 8 0/0; le Camben-Amboy, 12 0/0, etc.

Si l'on prend vingt lignes qui ont une longueur de 2,029 milles, c'est-à-dire la moitié des chemins de fer en exploitation, on trouve que le revenu net s'élève en moyenne à 6 0/0.

Ce chiffre ne doit pas être considéré comme la rente moyenne de tous les fonds employés dans ces entreprises. C'est parce que la plupart des compagnies, par suite de l'insuffisance du capital social, ont été obligées de contracter des emprunts à gros intérêts.

Mais déjà, d'après les derniers résultats publiés par M. Stuecklé, auquel nous empruntons les données qui précèdent, les chemins de fer des Etats-Unis produisent de 4 à 5 0/0 par an aux capitaux employés.

Evidemment, si l'on considère que la population des Etats-Unis ne s'élève pas à 20 millions d'âmes, que les voies navigables y sont nombreuses et excellentes, et que l'étendue des chemins de fer s'élève à 2,000 lieues, on doit regarder ce résultat comme fort remarquable.

Maintenant, est-il besoin de démontrer qu'un peuple qui, avec peu de nuire, avec peu de bras, avec peu de capitaux anciens, en est arrivé à faire tout cela en quelques années, est capable de dépasser tous les autres? Nous nous bornerons à faire observer qu'avec beaucoup plus de capitaux entre les mains, nous sommes bien loin de pouvoir en faire autant que les Etats-Unis.

(Moniteur Industriel.)

Le Gérant responsable, B. MURAT.

PRÉPARATION AUX ÉCOLES DU GOUVERNEMENT.

L'Ecole préparatoire BROUTTA, rue d'Anjou, à Versailles, a fait recevoir neuf admissibles sur douze candidats présentés aux concours de Saint-Cyr. Tous les professeurs de l'établissement sont, comme M. BROUTTA, professeurs à l'Ecole spéciale militaire. Pour rendre les soins plus efficaces et plus complets, le nombre des élèves que reçoit l'Ecole préparatoire est limité à quarante.

Le directeur du Café des Délassements-Comiques, rotonde-caveau de la galerie de l'Argue, vient de traiter avec M. BARNEIRA, physicien américain, qui, cet été, donnait des représentations sur les principaux théâtres d'Espagne. C'est une bonne fortune pour ce café-spectacle, car c'est un prestidigitateur de premier mérite. Guignol règne toujours en souverain dans les vastes salles de ce lieu enchanté; jamais, sans contredit, on n'a vu jouer des marionnettes dans ce genre; les artistes qui les font mouvoir ont du talent et sont dignes d'une scène plus élevée; c'est ce que tout le monde dit et ce que chacun veut voir pour juger. Aussi, depuis la réouverture de cet établissement (fermé le mois dernier pour cause de réparations), la foule s'y porte chaque soir, comme par le passé, et c'est justice; car le spectacle est vraiment attrayant, et les objets de consommation de bonne qualité.

LA PÂTE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

LA PÂTE DE GEORGÉ pour la guérison des Maladies de Poitrine est la plus agréable et la plus efficace. Elle est aussi agréable que les meilleurs Bonbons, calme la toux et fortifie la poitrine. — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 4 f. 25 c. et de 63 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15; et à la pharmacie des Célestins, Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 4; Châlon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSE, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale.

Bourse de Paris du 18 septembre 1847.

Encore assez d'activité dans les affaires. Les fonds anglais étant arrivés en baisse de 5/8 0/0, le 5 0/0 a été fait, avant l'ouverture, à 75 1/8 et 40, et il a ouvert au parquet à ce dernier cours. Coté d'abord à 75 0/8, il est remonté rapidement à 75 5/8. Une nouvelle réaction l'a fait retomber à 75 1/8; mais il est encore remonté à 75 2/8, et il a fermé au parquet à 75 20. On a fait courir le bruit que l'emprunt sera annoncé officiellement lundi prochain. N'est-ce qu'une manœuvre?

CHEMINS DE FER.		CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent	75 10	Saint-Germain	290
Quatre pour cent	114 1/2	Versailles (rive droite)	290
Quatre et demi pour cent	114 1/2	Versailles (rive gauche)	443
Cinq pour cent	114 1/2	Paris à Orléans	1140
Emprunt de 1844	100 1/4	Paris à Rouen	895
Trois pour cent belge	100 1/4	Rouen au Havre	353 7/8
Quatre 1/2 p. cent belge	100 1/4	Avignon à Marseille	517 50
Cinq pour cent belge	100 1/4	Strasbourg à Bâle	160
Récepissés Rothschild	98	Orléans à Vierzon	550
Cinq pour cent romain	98	Orléans à Bordeaux	451 25
Trois pour cent espagnol	3180	Chemin du Nord	508 7/8
Banque de France	3180	Paris à Strasbourg	563
Banque belge	563	Tours à Nantes	540
Caisse Lafitte	563	Paris à Lyon	567 50
Comptoir Ganneron	567 50	Lyon à Avignon	567 50
Obligations de Paris	567 50		

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 20 septembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans	1145	1160	903	907 80	847 50	847 80
prime d. 10	1160	903	907 80	847 50	847 80	847 80
Paris à Rouen	895	895	895	895	895	895
prime d. 10	895	895	895	895	895	895
Avignon à Marseille	517 50	517 50	517 50	517 50	517 50	517 50
prime d. 10	517 50	517 50	517 50	517 50	517 50	517 50
Orléans à Vierzon	550	550	550	550	550	550
prime d. 10	550	550	550	550	550	550
Chemin du Nord	160	160	160	160	160	160
prime d. 10	160	160	160	160	160	160
Paris à Lyon	567 50	567 50	567 50	567 50	567 50	567 50
prime d. 10	567 50	567 50	567 50	567 50	567 50	567 50
Mines de la Loire	445	445	445	445	445	445
prim de 10	445	445	445	445	445	445

Etude de M^e Romagnier, notaire à Givors.

Le dimanche 26 septembre 1847, à onze heures du matin, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e Romagnier, notaire à Givors, commis à cet effet par justice, à la vente en bloc au enchères publiques du **Fonds de brasserie de bière et de fabrication de limonades gazeuses** qui était exploité par le sieur Galvin à Givors, sur les bords du Rhône, dans un vaste local dépendant de la propriété des héritiers Koch, avec tout le matériel servant à son exploitation.

La vente a lieu à la requête du sieur Prosper Pancera, négociant à Givors, créancier du sieur Galvin, et en vertu d'une ordonnance de référé rendue entre ledit sieur Pancera et le sieur Galvin par M. le président du tribunal civil de Lyon le 26 août dernier.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Romagnier, notaire à Givors, dépositaire du cahier des charges sous lesquelles l'adjudication sera tranchée. (2409)

Etude de M^e Berrod, notaire, rue de la Cage, 12.

A VENDRE pour cause de maladie, un **bon fonds de café-restaurant.**

S'adresser audit M^e Berrod, notaire. (1004)

A VENDRE Pour cause de départ, un

Fonds d'épicerie pouvant tenir l'herbage, situé sur une bonne place de Lyon, faisant vingt à vingt-cinq francs par jour, et susceptible d'augmentation. Location très modérée. Prix : 800 fr. — S'adresser à M. Barbotat, chargé d'affaires, rue Sirène, 9. (1048)

A VENDRE pour cause de départ, un

fonds de café réparé à neuf. La clientèle est bonne et sûre. Il est situé à l'angle d'une place d'une rue. Il est joint au café un entrepôt de bière.

S'adresser à MM. Borie et Co, rue Grôlée, n. 21, à Lyon. (1031)

IL A ÉTÉ PERDU un chien d'arrêt

mi-griffon de grande taille, manteau marron tacheté de blanc, queue courte, répondant au nom de FIGARO. Il y aura bonne récompense.

S'adresser chez M. Pastor, rue des Marronniers, n° 1. (1049)

A VENDRE. Un atelier de quatre

métiers à châles 6/4 soie, ainsi qu'un grand nombre d'ustensiles, ensemble ou séparément. Le fabricant s'engagera par écrit à fournir de l'ouvrage. — S'adresser chez M. Cuzin, rue des Capucins, n° 47. (931)

A LOUER Joli Appartement gar-

ni ou non, en petites chambres toutes avec balcon, au coin de la rue Tholozan et de la rue de Flesselles, maison des Balcons, 21. (1046)

CAFÉ-CABARET à vendre actuellement

pour cause de maladie. — S'adresser, pour les renseignements, chez M. Mothier, marchand de charbons, rue des Fossés, 18, à la Croix-Rousse. (1023)

DENTIFRICES DE QUININE

Eau et Poudre

A BASE de QUININE et de MAGNÉSIE

laissant à la place une fraîcheur et un parfum délicieux.

BOITES et FLACONS à 5 fr. et 1 fr. 50 c.; BROSSES à 2 fr., garanties indispensables pour leur emploi. — A Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 15. — Dépôts à Lyon aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les parfumeurs et pharmaciens du département.

POUR LES MAUX DE DENTS.

M. GAGE compose le BAUME DE QUININE, qui enlève à l'instant les douleurs les plus aiguës causées par la carie. Ce Baume a une odeur agréable et fortifie les gencives au lieu d'ulcérer et d'infecter la bouche comme la Créosote. — Le flacon : 2 fr. Aux mêmes adresses. (7648)

LIMONADE DE ROGÉ

(PURGATIF AU CITRATE DE MAGNÉSIE, REMPLAÇANT L'EAU DE SEDLITZ).

Approuvée par l'Académie royale de Médecine.

« Ce médicament (dit le rapport fait à l'Académie) ressemble par sa saveur à une véritable limonade; il purge aussi bien que l'eau de Sedlitz ordinaire; par son goût agréable, il devient un puissant moyen de vaincre la répugnance d'un grand nombre de malades pour les purgatives; il n'occasionne ni soif, ni épreintes, ni coliques, si ce n'est très légères, et en conséquence on peut dire de lui qu'il agit *tulô et jucundè* (sûrement et agréablement). »

La poudre préparée par M. ROGÉ permet à tout le monde d'obtenir facilement une limonade purgative gazeuse transparente, tout-à-fait semblable à celle qu'il prépare lui-même pour Paris.

Elle ne se vend qu'en flacons scellés aux deux bouts par le cachet ROGÉ, INVENTEUR, et portant sur l'étiquette la signature ROGÉ.

Dépôts à Lyon, chez André, pharmacien, place des Célestins, et chez Vernet, place des Terreaux; à Thizy, chez Bouvier, pharmacien. (7376)

COPAHINE-MEGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Collerier, mod. en chef de l'hôp. des Vénériens, ainsi que les premiers mod. de Paris d'empirisme plus ou moins. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans douleurs, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûtant que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPÔT: JOZEAU, ph., r. Montmarie, 161, et dans les meilleures pharmacies. (7140)

A VENDRE en province et à une petite

distance de Lyon, à des conditions avantageuses, une **bonne pharmacie**. On donnera toutes facilités pour les paiements. — S'adresser à MM. Auger et Douve, droguistes, rue Tupin, à Lyon. (893)

AVIS. On désire acquérir à Bellecour, ou rue

Louis-le-Grand, une **MAISON** d'une valeur approximative de 200,000 f.

S'adresser, tous les jours non fériés, de onze à quatre heures, rue de Bourbon, 36, au 1^{er}, chez M. Penet. (1043)

A LA RENOMMÉE

DES BRIOCHES

De la rue Ferrandière, 16, ci-devant même rue, 7.

CHATELARD, successeur de FONGHASSE. (984)

AVIS. Le propriétaire des Bains de la

rue Saint-Marcel, 14, a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ajouter à son établissement des **Bains russes**. — Douches de vapeur aromatisées et autres. — Cabinets spacieux et clairs pour bains de Baréges et sels minéraux. (1029)

Composées par PAUL GAGE, pharmacien à Paris.

Dentifrices par excellence pour blanchir les dents, enlever le tartre et l'enduit muqueux qui les salissent, détruire le principe qui produit la carie, raffermir les gencives gonflées ou ramollies, purifier la mauvaise haleine et corriger l'odeur du cigare, en

sure de satisfaire aux demandes qui lui seront faites de ses produits. — **Vingt-cinq hectolitres par hectare suffisent pour une bonne fumure.** — Prix : 5 f. l'hectolitre pesant 75 à 80 kilogrammes.

S'adresser aux bureaux de la Compagnie, port des Cordeliers, n° 59, ou à la fabrique située à Villeurbanne. (2413)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

HOPITAL MILITAIRE DE LYON.

ADJUDICATION AU RABAIS DES DENRÉES Et Objets de Consommation

POUR L'EXERCICE DE 1848.

Le public est prévenu que le premier octobre 1847, à midi, à l'hôpital militaire de la Nouvelle-Douane, aura lieu en séance publique l'adjudication des denrées et autres objets de consommation nécessaires pour l'exercice de 1848.

On pourra prendre connaissance des conditions du cahier des charges au bureau du sous-intendant militaire, place Louis XVIII, 14, et au bureau de l'officier-comptable, à l'Hôpital, où l'on aura l'aperçu de l'importance des fournitures.

Fait à Lyon, le 1^{er} septembre 1847.

Le sous-intendant militaire, F. DE PONTBRIANT. (2415)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales, rougeurs, goulte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le **Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné**.

Extrait du CODEX MEDICAMENTARIUS, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, 23.

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrhumements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du **Sirop** et de la **Pâte d'Escargots**.

Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 41. (7182)

LYON. — IMPRIMERIE BOURSY FILS, Rue Poulaiterie, 49.